



# *L'essentiel des* **Frais de logement adapté**

4 mai 2021

Ce poste prend en compte tous les besoins d'achat, d'agrandissement, ou d'aménagement d'un logement, liés aux atteintes corporelles de la victime.

## LES FONDAMENTAUX

- Le besoin de la victime peut être **temporaire** ou **permanent**
- La reconnaissance des FLA n'est **pas soumise à une condition de gravité** des atteintes physiques
- La caractérisation n'est **pas soumise à la production de devis** ou de facture
- Les FLA visent à replacer la victime dans des conditions d'existence conformes à son mode de vie antérieur et à ses nouveaux besoins
- Les besoins de la victime sont à apprécier en respect des principes de **dignité, pérennité** et **sécurité**

## CRITERES D'EVALUATION

### ❖ **Nouveau logement :**

- Achat d'un logement :
  - Pour une victime déjà propriétaire : achat d'un nouveau logement adaptable ou adapté
  - Pour une victime précédemment locataire : si les travaux d'aménagement sont trop importants et la location trop provisoire
- Location : temporaire ou permanente d'un logement adapté
- Frais de déménagement
- Frais d'hébergement dans une structure adaptée temporaire ou permanente

### ❖ **Modifications du ou des logements (principaux et secondaires) :**

- Pour l'accès au logement : rampes d'accès, modification de la terrasse, cheminement extérieur, accessibilité en fauteuil roulant intérieure et extérieure ...
- Pour l'adaptation du logement : rampes d'appui, modification de la salle de bain, agrandissement des passages, accès étage, domotique
- Pour l'accueil d'aidants : adaptation d'un lieu de vie privatif pour la tierce personne (chambre, W.C. et salle de bain privatifs)
- Pour l'accueil de la famille : si la famille ne peut pas recevoir la victime, lieu de réception de la famille
- Pour les mineurs : adaptation des deux logements des parents si les parents sont séparés

## CONTENU DE L'EXPERTISE

- Décrire l'environnement géographique, social et familial de la victime
- Décrire le projet de vie de la victime
- Lister précisément les besoins de la victime par période temporaire ou permanente